



Commission: Coopération Europe - CELAC

Problématique: “Comment peut-on renforcer la coopération entre l’Europe et la Communauté des États Latino-Américains et des Caraïbes, tout en surmontant les défis environnementaux ?”

Pays: Luxembourg

La délégation luxembourgeoise est honorée de participer au UE-CELAC, une commission essentielle pour assurer la relation entre l’Europe et la Communauté des États Latino-Américains et des Caraïbes. Dans un monde de plus en plus multipolaire où les défis environnementaux restent urgents, il est important une collaboration internationale afin de trouver des solutions durables et effectives.

Le Luxembourg, un membre engagé de l’Union Européenne, croit que la coopération entre l’Europe et l’Amérique Latine et les Caraïbes doit reposer sur des principes humanitaires, de solidarité et de respect mutuel. La présente transition écologique, représente un défi majeur qui fait un appel à des mesures concertées et un esprit de bien être commun. La crise climatique ne connaît pas de frontières, et c’est pour cela que nous devons rassembler nos forces pour pouvoir chercher à inverser ses effets catastrophiques.

Pour assurer cette coopération, il est impératif de mettre en place des accords solides entre les deux régions, pour promouvoir une économie verte qui soutient un développement durable. Le Luxembourg soutient des politiques climatiques qui encouragent la diminution de l’usage des gaz à effet de serre des pratiques économiques, en visant, toutefois, la préservation des écosystèmes. Pour conséquence, le Luxembourg se considère un acteur majeur dans le financement de projets de transition écologique, en mettant à disposition ses maîtrises et ses experts en matière de financement vert et d’investissements énergétiques.

Le soutien à des mécanismes de financement innovants est une partie clé pour permettre cette transition. Le Luxembourg, en collaboration avec les institutions et organisations internationales, encourage la mise en place de modèles de financement innovants qui répondent un à besoin de rentabilité économique et à une réduction de l’impact environnemental. De plus, la prise en considération des enjeux climatiques dans les accords commerciaux entre l’Union Européenne et les pays de la CELAC doit être principale. Il est important que ces accords prennent en compte les priorités

environnementales et sociales, en garantissant la protection des ressources naturelles et des droits des populations locales, comme des peuples autochtones.

La recherche scientifique et académique constitue également un domaine fondamental de cette initiative. Le Luxembourg soutient le renforcement des collaborations lors des expertises et des savoir-faire entre les universités, centres de recherche et entreprises des deux régions. Cette coopération permettra de développer des solutions adaptées aux défis spécifiques de chaque territoire, tout en favorisant l'innovation et la recherche dans le domaine de la transition écologique.

En outre, le Luxembourg estime qu'une approche intégrée de la gestion des risques et de l'aide humanitaire est essentielle face aux catastrophes naturelles fréquentes dans les Caraïbes et en Amérique du Sud. Les situations d'urgence exigent une réponse rapide et coordonnée, et le Luxembourg est prêt à renforcer ses contributions aux dispositifs d'aide d'urgence, en particulier en matière de prévention des risques climatiques.

Enfin, il est essentiel que la coopération entre l'Europe et la CELAC repose sur des engagements réciproques en matière de durabilité et de respect de l'environnement. Les défis mondiaux que nous rencontrons nécessitent une action commune et une solidarité renforcée, et le Luxembourg est convaincu que l'Europe et l'Amérique Latine, en unissant leurs forces, pourront jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique et la promotion d'un développement durable.

Nous devons assurer la transformation du système productif et énergétique, en respectant toujours les droits de l'homme et l'environnement. Pour y parvenir, une série de mesures très exigeantes doivent être introduites, en comptant toujours sur les acteurs locaux. Le Luxembourg, avec le reste des pays membres de l'UE, peut collaborer en facilitant la disponibilité de ressources financières pour l'adaptation des pays à une nouvelle réalité, avec des réformes fiscales, des programmes contre l'évasion fiscale, en éliminant également l'aide aux combustibles fossiles, en mettant en œuvre des programmes d'investissement dans des services publics de qualité et en augmentant les systèmes de protection sociale.

En révisant les modèles d'accords commerciaux de l'Union européenne, il faudrait tenter de garantir au moins la durabilité, en mettant en œuvre de véritables mécanismes de défense des clauses sociales, environnementales et des droits de l'homme, avec la possibilité de signalement et de véritables sanctions en cas de non-respect. Les accords de commerce et d'investissement doivent être directement liés à la garantie des obligations environnementales.

Le Luxembourg est déterminé à poursuivre son engagement dans cette commission et à promouvoir une coopération renforcée avec la CELAC, convaincu que cette relation peut devenir un modèle de solidarité internationale et de responsabilité environnementale.